BROCANTE VIDE-GRENIER

DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2023

RUE CHARLES DE GAULLE et COMPLEXE SPORTIF HENRI MARCILLE

91070 BONDOUFLE

LA MANIFESTATION A LIEU A L'EXTERIEUR

Accès : A6 de Paris ou de province, sortie ''Evry-Bondoufle'' , suivre centre **N 104** (la Francilienne) : direction Evry Bondoufle Centre

SI AUTORISATION PREFECTORALE et en RESPECTANT LES GESTES BARRIERES

Accueil des exposants : 0 6 H 0 0 **Exposition de 07 H 00 à 19 H 00**

https://sites.google.com/view/comitedesfetesbondoufle/accueil

Bon de réservation à déposer **avant le 30 Août 2023**

comitefetebondoufle@free.fr

COMITE DES FETES : Mairie de Bondoufle - 43 rue Charles de Gaulle - 91070 BONDOUFLE
Renseignements : **Tel 06 71 95 39 25** (Luc)

TARIFS : **6 €** (TTC) le mètre linéaire jusqu'au 15 Août 2023
: **7 €** (TTC) le mètre linéaire après le 15 Août 2023
(réservation minimum de 2 mètres) ou (5 mètres avec voiture)

Nom et prénom (du responsable du stand): .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tel : ..... **Date de dépôt :**.....

Je désire participer à la brocante vide grenier du Comité des Fêtes et déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation disponible auprès du comité des fêtes, et notamment je déclare :
1°) pour les particuliers : ne pas vendre d'articles neufs et ne faire que 2 vide-greniers brocante par an
2°) pour les professionnels : un numéro de registre des métiers est obligatoire (avec factures justificatives).

Nombre de mètres linéaires loués : ..... x ..... € = ...

NOM du PORTEUR du CHEQUE IDENTIQUE AU NOM DE LA RESERVATION
(Chèque libellé à l'ordre du comité des Fêtes)

RESTAURATION sur PLACE (sous réserve)

PHOTOCOPIE recto verso OBLIGATOIRE
Pièce d'identité produite : carte d'identité *
: passeport *
: permis de conduire *
N° .....
Délivré le :.....
Par la préfecture de : .....
** au choix mais à l'adresse actuelle*

Dossier non valable si cette case n'est pas remplie entièrement et si le dossier n'est pas signé.
à joindre au dossier
OBLIGATOIRE

Ci-joint un chèque de ..... €
(ou espèces)
libellé à l'ordre du comité des Fêtes
SIGNATURE
(obligatoire)

Extrait du règlement : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries sans arrêté préfectoral
Annulation interdite sauf cas de force majeure avec justificatif officiel
Aucun regroupement entre exposants n'est possible
Le placement se fait dans l'ordre des dates de réservation dans la mesure du possible
Plus aucune entrée de véhicules après 08H00
DEPART INTERDIT DES EXPOSANTS AVANT 18 H 00